



## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

La soussignée donne avis public qu'à la séance du conseil municipal qui sera tenue le 17 janvier 2022 à 19 h 30 à la salle Saint-François-Xavier située au 994, rue Principale à Prévost, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

Numéro :	DM-2021-0080
Adresse :	2985 à 2991, boulevard du Curé-Labelle
Lot :	2 225 977 et 2 225 674 du cadastre du Québec
Objet :	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Autoriser un empiétement de 2,33 mètres de l'aire des quais de déchargement dans la bande tampon boisée du Parc linéaire le P'Tit Train du Nord d'une profondeur minimale de 6 mètres, au lieu d'avoir une bande tampon boisée d'une profondeur minimale 6 mètres quant au Parc linéaire le P'Tit Train du Nord sur tout son long. L'empiétement est fait seulement sur une largeur de plus ou moins 20 mètres sur la largeur totale, dans sa ligne arrière, de lot de 170,42 mètres</li> </ul>

Le tout tel que prescrit à la réglementation.

En vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, RLRQ, c. A-19.1, tout intéressé peut se faire entendre par le conseil lorsque ce dernier doit statuer sur une demande de dérogation mineure.

Par conséquent, si la séance du conseil peut être tenue avec la présence du public, tout intéressé pourra s'y présenter en personne, pour se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure.

De plus, conformément à l'arrêté ministériel 2021-054 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 16 juillet 2021, une période de consultation écrite est tenue jusqu'à ce que le conseil municipal statue sur ces demandes. Tout intéressé peut transmettre par écrit son opposition, ses commentaires ou ses questions, pour être **reçu au plus tard le 17 janvier 2022 à 16 h**, de la manière suivante :

Par courriel	Par courrier
<a href="mailto:greffe@ville.prevost.qc.ca">greffe@ville.prevost.qc.ca</a>	Me Caroline Dion, greffière Ville de Prévost 2870, boulevard du Curé-Labelle Prévost (Québec) J0R 1T0

Donné à Prévost, ce 21<sup>e</sup> jour de décembre 2021.

Me Caroline Dion, notaire  
Greffière